

https://voilesetvoiliers.ouest-france.fr/industrie-nautique/la-filiere-se-mobilise-contre-la-reforme-de-la-taxe-sur-les-bateaux-de-plaisance-jugee-profondement-injuste-0f134bc2-3ab1-41e8-a442-35bfa76bfd4a?utm_source=sendinblue_vv_newsletter-voilesetvoiliers&mgo_eu=d41d8cd98f00b204e9800998ecf8427e&mgo_l=VUQstNOQRMSqR13VS53juw.4.0&utm_content=20260603&mgo_h=1b&utm_campaign=vv_newsletter-voilesetvoiliers&utm_medium=email&utm_term=856001&vid=2363490&mediago_euid=2363490

La filière se mobilise contre la réforme de la taxe sur les bateaux de plaisance, jugée « profondément injuste »

La réforme de la TAEMUP, la taxe sur les bateaux de plaisance, continue de faire couler de l'encre. La Confédération du nautisme et de la plaisance appelle, ce 28 mai, à la mobilisation. Elle s'oppose à cette réforme qu'elle qualifie d'« injuste et dangereuse ».

31/05/2026 à 14h00



Pour la majorité des propriétaires de voiliers, la note devrait diminuer à la marge. | ARCHIVES THIBAUD VAERMAN

Rassemblée à Saint-Malo à l'occasion du Nautic Forum, la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP) a annoncé le lancement « *d'une mobilisation nationale contre la réforme de la taxe sur les bateaux de plaisance, dite TAEMUP, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2027* », explique-t-elle dans un communiqué de presse.

Via la plateforme plaisancejuste.fr, la CNP demande « *la réécriture urgente d'une réforme profondément injuste pour les plaisanciers, illisible, adoptée sans concertation sérieuse et dangereuse pour une filière nautique déjà fragilisée* ». Elle demande à tous les acteurs de la filière « *de répondre à l'appel : pour une plaisance juste et accessible* ».

Un impact à la marge pour les voiliers

La réforme de la TAEMUP, [déjà décortiquée en février dernier par Voiles et Voiliers](#), devrait légèrement diminuer pour la majorité des propriétaires de voiliers, si on se réfère à la méthode de calcul transmise par les services du ministère chargé de la Mer et de la Pêche.

En revanche, les détenteurs d'embarcation hors-bord de moins de 7 mètres vont être fortement impactés. « *Jusqu'ici exonérés, plusieurs dizaines de milliers de plaisanciers pourraient être taxés, parfois à plus de*

500 euros par an, alors même qu'ils supportent déjà des coûts importants liés à l'entretien, l'assurance, le stationnement et l'usage de leur bateau », alerte la CNP, pour qui, ce serait « une atteinte profonde à la plaisance populaire ».

« Une menace directe pour les professionnels du nautisme »

La confédération pointe également une inefficacité sur le plan environnemental – un argument mis en avant par les promoteurs de la réforme – et « *une menace directe pour les professionnels du nautisme* ». « *En renchérissant le coût d'usage des bateaux, elle risque de freiner les achats, de peser sur l'entretien et d'affaiblir l'activité d'une filière déjà sous tension, qui fait vivre des milliers d'emplois et de savoir-faire dans les territoires littoraux.* »

En février dernier, la FIN espérait faire bouger le contenu de la réforme avant son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027. « *Ce qu'on propose, c'est de profiter du temps qu'on a devant nous pour retravailler le texte, pour corriger les éléments qui ne vont pas aujourd'hui* », expliquait Guillaume Arnauld des Lions. La CNP partage la même ambition. « *L'objectif n'est pas de refuser toute réforme, mais d'obtenir une réforme plus juste, plus simple, réellement concertée.* »

La confédération appelle l'ensemble des acteurs de la plaisance à répondre à son appel sur plaisancejuste.fr.